



Allocation pour un conjoint de français

Par **coolio**, le 12/11/2008 à 16:20

bonjour, j'aimerais savoir si un conjoint de français nouvellement arrivé en France, ayant sa carte de séjour et inscrit à l'ANPE, et qui est à la recherche effective d'emploi peut percevoir une allocation? merci de me répondre.

Par **salim16000**, le 12/11/2008 à 18:28

salut
il est inscrit ou ANPE il doit bénéficier de RMI, CMU, APL il a tout le droit il est en situation régulière bonne chance.